



## Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins Dragey-Ronthon


Décision de déclaration sans suite de la partie « assainissement » du lot n° 01

Le Président,

Vu le projet d'aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine aux Blins à Dragey-Ronthon,  
Vu l'Avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 12 janvier 2011,  
Vu le Règlement de la consultation fixant la date limite de dépôt des candidatures au 3 février 2011 à 12h00,  
Considérant que la solution à adopter pour l'assainissement du projet n'est pas déterminée,

**DECIDE** que la partie « ASSAINISSEMENT » du lot n° 01 « Terrassement - Assainissement - VRD » est déclarée sans suite,  
**DECIDE** que les entreprises ayant retiré un dossier de consultation (DCE) seront informées par courrier électronique,



Sartilly, le 27 janvier 2011  
Le Président  
  
Claude FOURRE